

ROSE DES VENTS

PAROLE DONNÉE AU MONDE

LIBERTÉ

Ma liberté naît de ce que je refuse
De ce que j'accepte et que je ressens,
Elle vit de souvenirs dont souvent j'abuse,
d'un pays perdu, où est resté l'enfant.

Je suis "moi", venue de ces racines,
je reste vrai dans tout ce qui m'affirme,
je ne sais pas tricher, jouer avec le faux,
Et je vous quitterai si vous êtes mon ghetto.

Ma liberté enlace ce que je veux donner,
Et je m'y investis, prête à m'en préserver,
Elle s'arrête là, où tu pourrais me casser,
sans que tu saches mot des limites posées.

Ma liberté s'éclate dans des coups de vie,
coups de bleus, coups de gueule, de folie,
Je possède et donne la force d'exister,
A ceux qui sur les doigts de ma main sont comptés.

Ma liberté est de savoir et vouloir me taire
quand tu marches à mon sujet sur les platanes de l'erreur,
Je te laisse étaler tes jalousies bien précaires
diffamer et agresser pour calmer tes propres peurs,
réjouis-toi d'avoir gagné tes propres défaillances
A défaut d'amitié, je t'offre l'indifférence.

Ma liberté s'étirole en solitudes que j'aime
pour faire parler ma plume, libérer ses peines
elle m'aide dans les combats, et de jour en instant,
je reste ce que je suis... à travers les tourments.

Ma liberté s'entend à repartir bientôt
Où j'ai laissé les âges se perdre en idéaux
avec un morceau de moi à recoller,
Et l'amour que j'aurais à donner,
Si vous ne m'aviez appris à ne plus rien en dire
Puisque je vis aussi à fond dans mes délires.

Ma liberté me demanda un jour
Pourquoi aussi je défendais son nom
Je répondis sans user de détour
qu'elle était née de moi à force de questions.

Je m'attache à vivre le "non appartenir"
refusant de dépendre pour en mieux exister
sans jamais oublier dans tous mes devenirs
Je ne peux qu'être moi, me battre et le rester
sachant ce que j'aime et ce qui me révolte
je sens ce que je vis, j'en épargne la récolte
Je sais par-dessus tout ce que je refuse d'être
C'est ce qui fait ma force à vraiment le vouloir
Quand bien même l'autre me dénigre et m'apprête
s'il n'y a rien compris, c'est qu'il ne sait pas "voir".

LE CHILI:

LA CONTINUITÉ DANS LA CONTINUITÉ

Appelés aux urnes le 11 décembre 1993, les Chiliens ont voté pour élire leur nouveau Président et pour renouveler la Chambre des Députés, ainsi que, partiellement, le Sénat de la République. Le résultat fut sans surprise. Avec 58% de suffrages exprimés, Eduardo Frei, le candidat de la Concertation pour la Démocratie (la coalition du Président sortant, Patricio Aylwin), est devenu, le 11 mars dernier (date à laquelle il a pris officiellement ses fonctions), le nouveau chef d'État.

Il s'agit là d'un franc succès pour la coalition du président Aylwin (intégrée par des démocrates chrétiens, des radicaux et des socialistes), d'autant plus que le candidat de la droite traditionnelle n'obtint que 24% des suffrages, tandis que les nostalgiques de l'ancien dictateur, le général A. Pinochet, devaient se contenter d'un maigre score de 6% (le candidat communiste et le candidat écologiste s'étant partagés le restant des voix).

Le Chili vit donc aujourd'hui, une stabilité politique certaine. Les années noires de la dictature (1973-1989) paraissent bien loin. Mais elles ne sont pas oubliées et ne peuvent pas l'être. D'abord, parce que A. Pinochet est resté et reste (jusqu'en 1997) le Commandant en Chef des Armées, ce qui empêche, bien évidemment, de mener des poursuites et de prononcer et exécuter des jugements contre les principaux responsables de la répression militaire (les familles des disparus attendent encore des réponses à leurs requêtes).

(suite page 2)

ROSE DES VENTS

C'EST VOTRE JOURNAL

Journal trimestriel d'expression étrangère.
Nous savons désormais que grâce à votre aide, la parution de ce journal est possible à raison de trois numéros par an.

La confection de ce Numéro revient environ à 5 francs. Nous vous serons reconnaissants si vous êtes intéressés:

— soit de verser le prix de l'abonnement de 3 numéros : 15 francs, ou

— soit de nous aider par un don.

Toute personne venant d'un autre pays que la France a le droit de s'y exprimer. Faites-nous parvenir votre article ou proposez-nous une rencontre. Nous recueillerons vos propos et nous respecterons votre anonymat et votre pensée.

Ensuite, parce que, après le retour de la démocratie, le gouvernement de Patricio Aylwin a dû, et a su, agir avec beaucoup d'habileté dans un contexte de liberté surveillée, constamment mise à l'épreuve par les velléités et le mécontentement d'une armée qui s'est "auto-amnistiée" et demeure trop attachée à ses prérogatives. Enfin, parce que malgré son éclatante victoire (70 députés sur 120, 18 sénateurs sur 40), la coalition gouvernementale ne peut pas introduire les modifications constitutionnelles nécessaires pour éloigner définitivement Pinochet et les siens (il aurait fallu qu'elle obtienne 70% des suffrages exprimés).

Telle est la délicate situation dont hérite Eduardo Frei. Mais, en contrepartie, il peut compter aussi sur une série d'atouts, le principal étant d'ordre économique. En effet, actuellement le Chili fait figure de modèle dans le difficile, voire désastreux, cadre économique du continent. Avec une inflation modérée et contrôlée (moins de 12%, un exploit pour des pays qui connaissent des taux de trois ou quatre chiffres) une augmentation constante du PIB (6% en 1993), une croissance industrielle soutenue (3,5%), un chômage en régression, une importante activité exportatrice et un afflux significatif des investissements étrangers, le pays est cité comme exemple de réussite par les organismes financiers internationaux.

Cependant, toutes ces données macro-économiques ne doivent pas masquer l'autre face du Chili. Le succès a un prix, et le coût social du "miracle" chilien fut lourd de conséquences pour la majorité de la population. Sans parler de l'instauration d'un salaire minimum exigu (aujourd'hui autour de 480 francs), la libéralisation de l'économie (à l'origine l'oeuvre du gouvernement Pinochet) a aussi provoqué le démantèlement de l'éducation nationale, la perte de certains acquis sociaux, la privatisation de la santé publique, l'accentuation des inégalités d'ordre économique et de la marginalisation. S'attaquer à ces problèmes, promouvoir une redistribution des revenus, garantir la paix sociale, voilà quelques unes des tâches essentielles du nouveau Président. En somme, il lui faudrait démontrer qu'il n'a pas été élu seulement parce qu'il est le "fils de son père", l'ancien Chef d'État chilien Eduardo Frei, leader charismatique de la démocratie chrétienne nationale et qui gouverna le pays entre 1964 et 1970. En définitive, il s'agit pour lui de démentir ses détracteurs. En effet, pour ceux-ci le candidat de la coalition n'avait que deux atouts: le premier, son nom; le deuxième, son prénom.

F.M.

CONTE PALESTINIEN

La dignité vaut mieux que la viande

Ali aperçut un jour deux enfants en train de manger devant une école. L'un mangeait du pain et de la viande alors que le second ne disposait que de pain sec. Tout à coup, le dernier demanda un morceau de viande au premier car il n'en avait pas goûté depuis très longtemps.

— Oui, tu auras un morceau de viande si tu consens à être mon chien et à me suivre comme un animal où j'irai. Sinon, tu devras te contenter de ton pain sec.

Il avait tellement envie de manger autre chose que du pain sec, que l'enfant pauvre accepta. Le riche le fit courir en tous sens et lui demanda même d'aboyer. Le malheureux obéit et obtint alors un peu de viande. Puis son compagnon le maltraita et le fit rouler dans la poussière, avant de l'abandonner à ses cris et à ses pleurs.

Ali qui observait la scène s'approcha alors de l'enfant pauvre en disant :

— "Si tu avais su te montrer intelligent et digne, tu te serais contenté de ton pain sec et tu aurais ainsi échappé aux mauvais traitements".

Il faut savoir renoncer à la viande pour éviter d'être traité comme un chien.

SABRINA

Rose des Vents : Rédaction, administration le Toit du Monde, 31 rue des Trois Rois, 86000 POITIERS.
Directrice de Publication Marfa Angélica ODDONE ; Conseiller Technique François ROYOUX ; Comité de Rédaction Rabiha AL BAIDHAWA, Sevgi KOBAL, Marfa Angélica ODDONE, Jacqueline PAUMIER, François ROYOUX.

L'AFRIQUE FRANCOPHONE VA-T-ELLE À LA DÉRIVE ?

La dévaluation du Franc CFA de 50% fut annoncée le 11 janvier 1994. Une décision sinistre qui a soulevé un terrible vent de panique dans la zone. Cette date est certainement après les indépendances la plus importante dans l'histoire des pays d'Afrique Noire Francophone. Certes, l'Afrique dit-on était mal partie, un nouveau départ lui est-il donné sans écueils majeurs ?

À Dakar, dès l'annonce du communiqué final de la conférence des chefs d'État, on apprend désormais, 1,00 Franc Français n'était plus égal à 50, mais 100 F CFA. Mais il a fallu attendre trois longues journées avant de connaître les données exactes de la nouvelle secousse monétaire. Trois jours pendant lesquels la confusion et le doute, face à l'absence de directives nécessaires, ont suscité un début d'inquiétudes et une flambée des prix sur l'ensemble des produits d'importation, locaux, voire même le refus pur et simple de vente. *"Il faut expliquer aux gens que leur argent conserve exactement, la même valeur sur tous les produits cultivés ou fabriqués localement, et que la fameuse dévaluation ne concerne que les transactions en dehors de la zone CFA et l'achat de produits importés"*, suggèrent les pouvoirs publics. Cette approche est très rassurante pour une population qui n'a jamais connu un pareil chambardement monétaire.

Les entreprises françaises encore présentes en Afrique n'ont plus d'autre choix que de partir, car les pertes de changes sont d'une importance considérable. Celles qui avaient des commandes en cours avec des États et Entreprises publiques africaines se retrouvent avec un manque à gagner de 50%, là où les transactions s'effectuaient en franc CFA. D'autre part, celles qui localement, avaient emprunté en devises sur les marchés extérieurs, voient les prêts et intérêts coûter deux fois plus cher désormais.

Les Français d'Afrique doivent faire face à des dépenses courantes et des cotisations-retraites en France qui doublent. La dégradation rapide de la situation économique provoquée par la fermeture des entreprises, le renchérissement des produits d'importation, les licenciements dans la fonction publique allant jusqu'à 50% des effectifs et les coups budgétaires se traduiront par une recrudescence des manifestations spectaculaires, la déstabilisation des gouvernements en place ainsi que la montée du sentiment anti-Français, que la dévaluation n'a fait que renforcer.

En dehors de l'Afrique, notamment en France, les effets de la dévaluation sont redoutablement nocifs causant la gêne des dégâts considérables : l'angoisse et le désespoir. À présent, je m'interroge sur les conséquences désastreuses qui vont s'abattre, au niveau des bourses d'études des étudiants, salaires et budgets financiers de chefs d'entreprises.

Dorénavant, pour les étudiants Africains la vie ne sera plus comme avant, ils ne pourront plus se contenter de leur bourse d'études. On assiste donc à un véritable casse-tête chinois pour gérer son budget scolaire, car pour une bourse de 70.000 F CFA, en réalité, on ne reçoit que 700,00 au lieu de 1.400,00 francs français. Avec ça, le resto, le loyer, les fournitures, etc. Il faudra compter sept fois ses avoirs avant d'agir. En effet, c'est la croix qu'il faut faire désormais sur tout ce qui n'est pas nécessaire.

La lune de miel a débuté en 1945, période à laquelle les anciennes colonies françaises d'Afrique noire ont vécu sur un système monétaire dont les trois piliers étaient la parité fixe du franc français et du franc CFA, la convertibilité automatique du franc CFA garantie par la banque de France, et le libre transfert.

Cependant cette parité et la convertibilité automatique du franc CFA ont été un formidable facteur de stabilité politico-économico-sociale en Afrique et ont contribué à freiner, jusqu'à ces dernières années, la dégradation des conditions de vie dans cette région. En effet, le franc CFA permettait à la population de disposer de produits d'importation souvent vitaux : produits pharmaceutiques et textiles, etc. Le 11 janvier 1994, patatras ! le navire vire de bord. Le système est remis en question par les accords de Bretton Woods, le Fond monétaire International, la Banque mondiale, malgré le soutien du Gouvernement français. La France lâche-t-elle l'Afrique francophone ? Il y a plusieurs notes discordantes dans cette partition monétaire. Aux affolements résolus et bilans des premières heures se mêlent réflexions et incertitudes sur l'avenir. Vive le CFA nouveau ! s'exclament ceux qui estiment que la dévaluation du franc CFA aura été précédée de fausses peurs rabâchées à souhait. Soit ! Vive la Monnaie Africaine ! pour les adeptes de la lutte contre le néocolonialisme français.

La zone franc ou zone de turbulence, peu importe ! L'Afrique doit s'adapter. Bien que secouer par la panoplie de problèmes, les entreprises françaises ne désarment pas pour autant, car elles sont liées à l'histoire et au devenir de l'Afrique. Rappelons que c'est le franc CFA qui est dévalué et pas "encore" les peuples d'Afrique Noire.

Une Conférence-Débat a eu lieu sous les auspices de la Chambre de Commerce, de l'IFREA, de la PAF, du Toit du Monde avec des spécialistes de l'économie sur ces problèmes. Un compte rendu sera réalisé.

OYABI Antoine (Informaticien)

UN SOUS-TITRE À AMÉLIORER....

Lors de la publication des deux premiers numéros le sous-titre de notre journal était "Organe d'expression des personnes d'origine étrangère". Deux mots nous gênaient dans ce sous-titre: "organe": un terme trop technique et "étrangère": qui fait toujours penser à l'exclusion.

Ce que nous voulons, c'est que le journal soit un lieu de rencontre et d'enrichissement mutuel. Nous proposons donc: "Parole donnée au monde". Mais il nous faudrait un sous-titre plus précis. Nous comptons sur vous, faites-nous des propositions, ensemble nous améliorerons Rose des Vents qui est votre journal.

"DANS MON PAYS..."

DANS LE CADRE D'UN STAGE D'ALPHABÉTISATION, DES FEMMES ORIGINAIRES DE DIFFÉRENTS PAYS ONT RÉFLÉCHI ET TRAVAILLÉ SUR DIFFÉRENTES "IMAGES" DE LEUR PAYS D'ORIGINE.

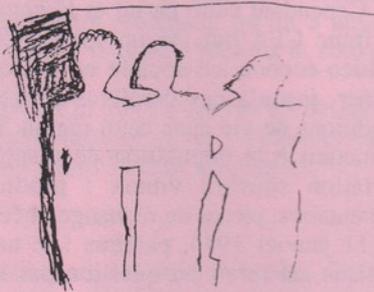
LEURS ÉCRITS ONT DONNÉ NAISSANCE À CET ARTICLE QUE LEURS DESSINS ONT ILLUSTRÉ.

(Josiane, stagiaire)

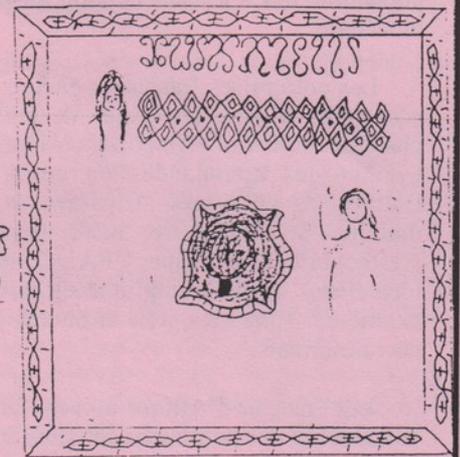
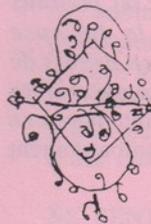
EN TUNISIE

IL YA BEAUCOUP DE FÊTE
LES MARIAGES DURENT
7 JOURS

LATIFA

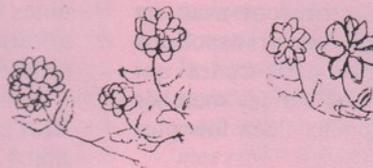


EN TURQUIE IL A LA
MER PARTOUT LES GENS
VIVENT DANS DES ILES
MEME LES AUTOBUS MONTENT
DANS LES BATEAUX
CEVRIE



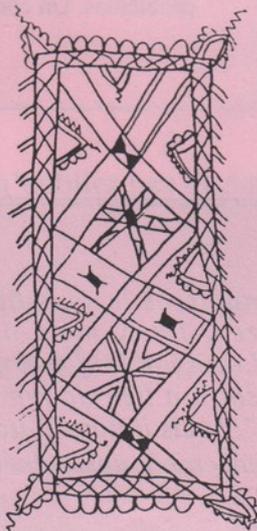
AU VIETNAM ON

S'HABILLE SEULEMENT
AVEC UNE CHEMISE
ET UN PAUTA LONG CAR IL
FAIT TRÈS CHAUD THINAI



EN TURQUIE NOËL SE FÊTE
LE 30 DÉCEMBRE
IL YA DES
CADEAUX ET DES
BOMBONS

Fatma



CHEZ NOUS ON ACHÈTE LA
LAINE BLANCHE PUIS ON DONNE
LA LAINE A UN MONSIEUR AU
MARCHÉ.
APRES ON FAIT DES PELOTES
ON PRÉPARE LE METIER. IL FAUT
2 ou 3 MOIS POUR FAIRE UN
TAPIS CE SONT DES TAPIS
AVEC DES NOEUDS APRES ON
COUPE LA LAINE
CHACUN FAIT LE DESSIN QU'IL
VEUT MAIS QUELQUEFOIS ON
PRÊTE LE MODÈLE

en côte d'Ivoire les vêtements sont

de couleur éclatante. il ya toujours

du soleil il fait chaud
l'occident est très chaleureux
il y a un plat préféré est le
bédjroun poulet et aussi la
banane plantain

antonette

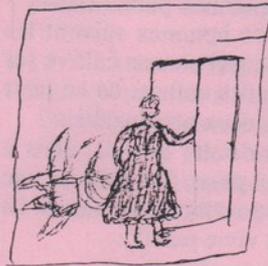
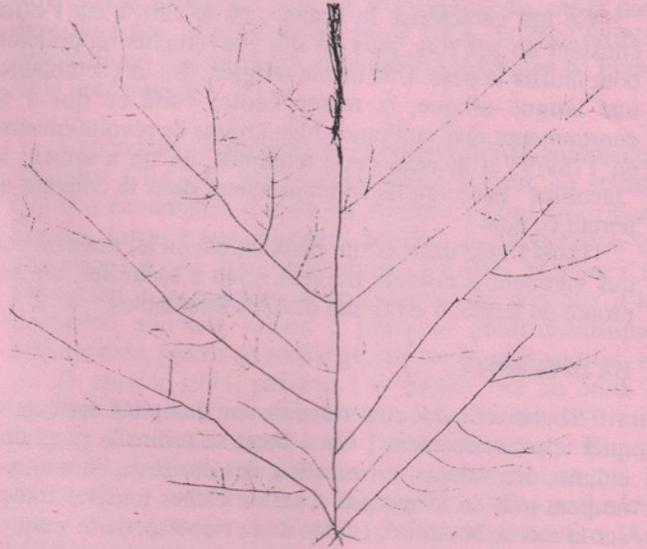
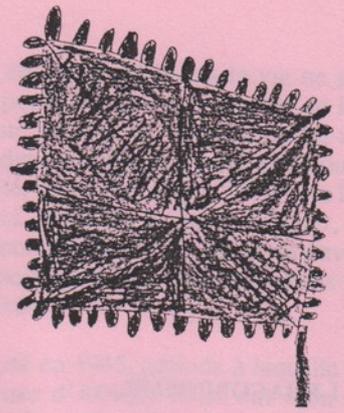
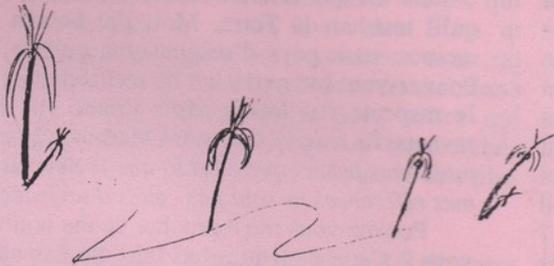
ZABIH

Mon Pays Grenade

Dans mon pays les gens sont accueillants et charitables même quand ils ne sont pas riches ils partagent ce qu'ils ont et celui qui a besoin peut demander sans crainte. Il y a beaucoup de liberté on peut faire beaucoup de choses que l'on ne peut pas faire ici.

Les fruits et la viande sont toujours frais. La plage est propre, l'eau est très claire. Le carnaval dure 3 jours avec plein de musique. Pour Noël, tout le monde achète un jambon et on mange bien. Pour la pleine lune on fait une spécialité cuite avec du lait de coco sur un feu de bois.

Dullian



AU VIETNAM on fête Noël le 25 de cembre. Toute la famille est réunie on mange du poulet du poisson du crabe des gâteaux et de bonbons au chocolat.
TRAN THI VY

AU VIETNAM
TOUTES LES
FEMMES SAVENT
FAIRE LES NÈMS
HAI PHONG
JEANINE



Phuong

au vietnam on peut tout porter sur ses épaules et sur sa tête

À propos d'un texte d'A. Markowicz
(Le Monde du 12.11.1993).

Non ! nous ne parlerons pas d'intégration ! Il y a des mots qui font trop mal. Nous essaierons de dire comment nous entendons la voix de ceux qui, ayant dû quitter un jour leur pays, sont venus vivre parmi nous.

LE JACOBINISME.

Ce qui caractérise la France, on le sait, c'est l'effort constant de ses rois, puis de ses gouvernants républicains pour unifier le pays. Une même religion, des lois semblables, une langue unique, la même école, voilà ce qui a été constamment rêvé en France ! Un groupe de révolutionnaires en 1789/93 a incarné cette tendance, qu'on a appelé les "Jacobins" parce qu'ils se réunissaient dans le couvent qui portait ce nom !

Dans l'idée de ceux qui poursuivent un tel dessein, ceux qui viennent d'ailleurs doivent donc s'assimiler, au sens propre du terme, c'est-à-dire devenir semblables.

LA DIVERSITÉ.

Si une telle doctrine trouvait une complète application, quel appauvrissement ! On a beau se croire le pays de la culture, des valeurs universelles, des droits de l'homme, on ne peut tout de même pas rêver de cloner tous les français sur la même bouture !. L'idée de la richesse, de la valeur de la diversité commence donc à faire son chemin. Mais si l'on admet cette diversité, du point de vue de la vie collective en France qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut-il dire, qu'il faut, comme aux États-Unis juxtaposer des communautés qui ont tendance à se replier sur elles-mêmes ? Ou encore faut-il se réjouir de voir s'épanouir les antennes paraboliques ? Faut-il créer un espace public où les hommes suivent les mêmes lois et un espace privé dans lequel chacun cultive ses racines jalousement ? Veut-on faire des enfants de ce pays des schizophrènes, des hommes avec deux personnalités ?

Mais une jeune algérienne me disait "quand j'étais à l'école, je voulais être comme les copines. Un garçon, une fille de onze ou douze ans veulent être comme les autres. Ils veulent être traités pareil, ils veulent vivre pareil".

ÊTRE LÀ ET D'AILLEURS.

Ces enfants venus d'ailleurs, oui, ils veulent être comme les autres, mais ils veulent aussi être comme ils sont. "Je suis un garçon qui vit en France depuis l'âge de quatre ans, qui est français, dont la langue est le français et "dont la culture est le russe" (1). Oui, je veux jouer comme vous, rire comme vous, plaisanter comme vous, mais ne me rejetez pas quand une habitude différente, un vêtement différent, une exigence différente exprime ma nostalgie, le passé de mes parents, le récit de mes origines.

Ne m'obligez pas à être français comme vous. Vous n'êtes pas que français ! vous êtes français d'une région, d'une famille, d'une tradition !

SE SENTIR BIEN LÀ OÙ ON EST, SANS PERDRE SA RICHESSE.

On dit que le Dieu Antée reprenait force chaque fois qu'il touchait la Terre. Moi, j'ai besoin de toucher mes racines, mon pays d'origine, ma culture, mes habitudes. Pouvez-vous me reprocher de rechercher ce qui me nourrit ? Je respecte vos lois, parfois j'aime vos écrivains ou vos savants. *En Russie*, dit André Markowicz, *je ne suis pas chez moi, mais je sais que c'est là que je devrais être. En France, mes références ne sont pas celles d'un français.*

Pouvez-vous me reprocher de me nourrir autrement que vous ? Cette nourriture ne fait-elle pas aussi un peu de la richesse de votre pays ?

COMMENT MOURUT ANTÉE.

Car vous connaissez la fin de l'histoire ! C'est Héraclès (Hercule) qui fit mourir Antée.... Tout simplement en le tenant en l'air... loin de ses racines.

(1). A. Markowicz

Si ce journal vous a intéressé n'oubliez pas de nous faire connaître

votre NOM

votre ADRESSE

Pour recevoir le prochain numéro, retournez ce bulletin à Service Journal *Rose des Vents* — Toit du Monde, 31, rue des Trois Rois, 86000 POITIERS.

JEUNES NÉS EN FRANCE

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ?

La loi du 22 juillet 1993 a profondément modifié le droit de la nationalité. A compter du 1er janvier 1994, une nouvelle procédure de manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française de 16 à 21 ans est mise en place pour les jeunes étrangers nés en France.

Cette nouvelle procédure remplace l'acquisition automatique de la nationalité française pour les jeunes étrangers nés en France. Ainsi, les parents étrangers ne peuvent plus choisir pour le mineur de moins de 16 ans la nationalité française.

I. — LA DÉCLARATION EXPRESSE DE VOLONTÉ

A. — Les conditions.

L'article n° 7 du Code Civil prévoit que "tout étranger né en France de parents étrangers peut, à partir de l'âge de 16 ans et jusqu'à l'âge de 21 ans, acquérir la nationalité française, à condition :

- qu'il en manifeste la volonté,
- qu'il réside en France à la date de sa manifestation de volonté, et
- qu'il justifie d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent sa demande".

La preuve de sa résidence habituelle résultera de la production de **justificatifs** :

- certificats de scolarités,
- certificats de travail,
- contrats d'apprentissage,
- attestation d'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), etc.

Les jeunes étrangers âgés de 16 à 21 ans peuvent personnellement manifester leur volonté de devenir français sans être représentés ni assistés.

La condition de résidence habituelle de cinq ans en France n'est pas exigée pour l'étranger francophone. L'étranger francophone est la personne ressortissante des territoires ou États dont la langue officielle est le français. Toutefois, celui-ci doit résider en France à la date de sa manifestation de volonté. L'étranger devra produire des documents de nature à établir cette appartenance à l'entité linguistique et culturelle française.

PARTICULARITÉ POUR LES ALGÉRIENS.

Les enfants d'Algériens nés en France depuis le 1er Janvier 1994 d'un parent né avant le 3 juillet 1962 sont français, dès lors que ce parent justifie d'une résidence régulière en France depuis cinq ans.

Avant cette date, le droit antérieur s'applique, la condition de résidence n'est pas requise.

Pour les enfants des ressortissants des anciens territoires sous souveraineté française nés avant l'indépendance de leur pays désormais, seuls ceux nés en France avant le 1er janvier 1994 sont français (à condition toutefois que le (ou les) parent(s) remplissent la condition de résidence habituelle en France depuis 5 ans). Les étudiants et les maîtres auxiliaires ne remplissent pas cette condition de résidence.

La participation volontaire aux opérations de recensement pour accomplir son service national constitue une manifestation de volonté.

B. — Les empêchements.

La loi prévoit des empêchements à l'acquisition de la nationalité française. L'étranger perd ce droit s'il a fait l'objet de certaines condamnations pour des faits commis entre l'âge de 18 ans et 21 ans (peine égale ou supérieure à 6 mois d'emprisonnement pour proxénétisme, trafics, de stupéfiants, coups mortels, homicide, assassinat ou coups et blessures volontaires, menaces, viol ou attentat à la pudeur commis à l'encontre d'un mineur de 15 ans).

Il en est de même de l'étranger qui a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'une interdiction du territoire français non entièrement exécutée.

II. — LA PROCÉDURE

A. — Le recueil de la manifestation de volonté.

La manifestation de volonté du jeune est recueillie :

- par le juge d'instance, ou
- par une autorité administrative (préfet, maire, commandant de la brigade de gendarmerie). Cette manifestation de volonté est consignée dans un document et comporte diverses mentions. L'autorité délivre à l'auteur de la manifestation de volonté un justificatif.

L'autorité administrative transmet au **juge d'instance** le document consignait la manifestation de volonté, dans les trois jours. Lors de la manifestation de volonté, l'autorité compétente doit informer le jeune de la possibilité de demander la francisation soit de son seul nom, soit de son nom et de son ou ses prénoms.

B. — Instruction et enregistrement.

C'est le **juge d'instance** qui est compétent pour procéder à l'instruction et à l'enregistrement de la déclaration du jeune.

Un certain nombre de pièces sont nécessaires à l'enregistrement (extrait d'acte de naissance, preuve de sa résidence habituelle France, etc.) qui devront être produites dans les 6 mois à compter de la date de manifestation de volonté.

Le juge d'instance délivre un **récépissé** après la remise de la totalité des pièces nécessaires. La remise de ce récépissé fait courir le délai de six mois pendant lequel le

juge va vérifier la régularité de la manifestation de volonté et procéder à l'enregistrement ou refuser d'y procéder. Lorsque l'intéressé est âgé de plus de 18 ans, le juge sollicite la production du casier judiciaire afin de vérifier s'il n'y a pas de condamnation interdisant l'accès à la nationalité française et procède auprès du préfet à une enquête destinée à vérifier l'absence d'expulsion ou d'interdiction du territoire français.

Ensuite

— soit le **juge enregistre** la déclaration du jeune. Celui-ci est convoqué par le juge d'instance. Un exemplaire du document établi lors de la manifestation de volonté et sur lequel figure l'enregistrement lui est remis. L'intéressé acquiert la nationalité française à la date de la manifestation de volonté. Le juge prévient l'officier d'état civil (le maire) du lieu de naissance de l'intéressé.

— soit le **juge refuse** d'enregistrer la déclaration. Sa décision doit être motivée. Les voies et les délais de recours sont indiqués sur la notification (lettre).

L'enregistrement d'une déclaration de naturalisation peut être contestée par le ministère public (juge) en cas de mensonge ou de faux dans le **déla**i de 2 ans à compter de leur découverte.

III. — LE CHOIX DE DEVENIR FRANÇAIS

Le jeune peut choisir de **ne pas devenir français**.

Il n'y a alors aucune démarche à effectuer.

Pour les possibilités de double nationalité se renseigner auprès du Consulat compétent.

Sylviane Manceau

SAGESSES ET PROVERBES ARABES

آفة الثقة، خلف الوعد

“La calamité de la confiance”, c'est manquer à sa promesse.

آفة الجود الاسراف

“La calamité de la générosité” c'est le gaspillage.

آفة الحديث، الكذب

“La calamité de la parole”, c'est le mensonge.

إذا الجبل لا يذهب إلى محمد، فإن محمدًا سوف يذهب إلى الجبل

“Si la montagne ne va pas à Mouhamed, Mouhamed va à la montagne”. D'après les musulmans, c'est une phrase attribuée à Mouhamed “puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne”, c'est-à-dire, il faut faire le premier pas.

أجمل من القمر

“Plus belle que la lune”.

On emploie ceci pour flatter une femme en remarquant sa beauté.

أعدل من ميزان

“Plus juste qu'une balance”.

On l'applique pour faire l'éloge d'un commerçant honnête.

أجهل من عقرب

“Plus ignorant qu'un scorpion”.

Le scorpion selon l'arabe est le plus stupide des animaux, car quand il passe près d'un roc, il le frappe avec son aiguillon, pensant lui nuire, mais il s'endommage.